



Statuts du GEMTEX

Laboratoire

UPRES – EA n°2461 / ENSAIT Roubaix

1. Missions du laboratoire

Les missions du Laboratoire GEMTEX sont de :

- développer des recherches scientifiques dans ses domaines d'intérêt portant sur le matériau textile ainsi que sur les procédés et les fonctionnalités associés.
- faciliter la diffusion des travaux réalisés par ses chercheurs (publications nationales et internationales, brevets, conférences et journées spécialisées,)
- favoriser les collaborations pluridisciplinaires,
- participer à la formation doctorale dans les domaines concernés ainsi qu'aux formations de Master,
- créer et développer des liens avec le tissu industriel,
- monter des collaborations nationales et internationales dans les domaines d'intérêt du GEMTEX.

2. Composition du laboratoire

Les membres du GEMTEX appartiennent à deux catégories :

- Des membres permanents qui sont les chercheurs, enseignant-chercheurs, ainsi que les ITA/IATOSS en poste à durée indéterminée dans l'(les) établissement(s) de tutelle du GEMTEX.
- Des membres non-permanents : chercheurs, enseignant-chercheurs, personnels techniques/administratifs en poste à durée déterminée dans l'(les) établissement(s) de tutelle (professeurs invités, contractuels, stagiaires, doctorants, post-doctorants, ATER, professeurs émérites, chercheurs associés...).

L'appartenance au laboratoire en tant que membre permanent ou associé est assujettie à l'accord du Conseil de Laboratoire.

Toute démission fera l'objet d'un rapport rédigé par le Directeur du laboratoire. Ce rapport doit être transmis au Conseil Scientifique de l'établissement de rattachement du membre démissionnaire et au Conseil du Laboratoire au plus tard quinze jours après la date de démission.

Remarque : Les Doctorants

Ce sont les étudiants de troisième cycle qui préparent un doctorat. Leur statut est régi par les chartes des thèses en vigueur dans leurs établissements d'inscriptions.

Le doctorat est une formation qui dure en général trois ans et exige, un travail de recherche original sous la direction d'un directeur de thèse, parfois associé à un service d'enseignement et dans tous les cas, une participation active et professionnelle à la vie du laboratoire d'accueil.

Le statut contractuel engendre une position administrative du doctorant qui dépend de l'origine de son financement, mais le doctorant est assujéti au Règlement Intérieur du laboratoire, lorsqu'il est dans les locaux du GEMTEX.

3. Instances du Laboratoire

3.1. La Direction

La Direction du GEMTEX est assurée par un Directeur assisté par les cinq autres membres du Comité de Direction, comprenant les trois animateurs des axes scientifiques, un responsable des relations internationales et un responsable des relations industrielles et commerciales.

Le Directeur du GEMTEX est responsable de la gestion des crédits attribués au laboratoire. Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique scientifique et des programmes de recherche, ainsi que des demandes et de l'utilisation des moyens du laboratoire. Il est responsable des missions du laboratoire rappelées dans le paragraphe 1. Le Directeur du GEMTEX est nommé par le(s) Directeur(s) de(s) l'établissement(s) de tutelle après consultation des membres constituant le GEMTEX.

La durée du mandat du Directeur du GEMTEX est de trois ans.

Le Directeur du GEMTEX définit la fiche de mission des animateurs des axes scientifiques.

Pour mener à bien ses missions la Direction du GEMTEX est assistée par un Service Administratif, piloté par un Responsable administratif du GEMTEX

3.1. Le Conseil de Laboratoire du GEMTEX (CLG)

Le Conseil de laboratoire est un outil de management participatif qui aide la direction du laboratoire au pilotage et au fonctionnement. Le Conseil de Laboratoire se réunit une fois par mois. Il est présidé par le Directeur du GEMTEX. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des décisions urgentes doivent être prises.

Son rôle est :

- de définir la stratégie scientifique et les thématiques du laboratoire,
- de définir et de mettre en place des indicateurs de performance,
- de développer la communication interne/externe du laboratoire,
- de donner un avis sur l'utilisation du budget « capitalisation pour la recherche »,
- d'instruire en amont les projets de recherche qui seront présentés aux Conseils de(s) Établissement(s) de tutelle (Conseil Scientifique, Conseil d'Administration.)

Le Conseil de Laboratoire est composé :

- des 6 membres du comité de Direction du Laboratoire
- de 5 membres élus dans le corps des enseignants-chercheurs de l'ENSAIT titulaire de l'HDR
- de 3 membres élus dans le corps des enseignants-chercheurs de l'ENSAIT non HDR
- de 1 membre du GEMTEX élu dans le corps des enseignants-chercheurs de l'HEI
- de 2 membres élus dans le corps des doctorants et post doctorants
- d' 1 membre élu dans le corps des ITA/IATOSS

La durée du mandat est de cinq ans.

Aux séances du Conseil de Laboratoire sont invités le(s) Directeur(s) de(s) établissement(s) de tutelle, le Directeur Générale des Services, le Directeur du SAIC et des invités en lien avec les Ordres du jour si cela est nécessaire.

Le compte-rendu, ainsi que l'ordre du jour, est communiqué à l'ensemble des membres du GEMTEX.

3.2. Les réunions de laboratoire et séminaires

Les réunions de laboratoire ont lieu une fois tous les 3 mois en présence de tous les membres du GEMTEX.

Ces réunions sont présidées par le Directeur du GEMTEX et ont pour objectif :

- l'information des membres du laboratoire concernant la vie du GEMTEX
- la présentation des projets (projets en cours, en préparation et en cours d'évaluation),
- l'accueil des nouveaux membres du GEMTEX,
- le bilan des thèses de Doctorat en cours,
- le bilan de la production scientifique,
- le séminaire scientifique.

Le séminaire du GEMTEX se tient 1 fois par an et il y a 2 séminaires de doctorants tous les 3 mois.

3.3. Les Comités – Cellules et commissions

Pour élaborer une véritable politique scientifique et structurelle, le GEMTEX s'est doté d'instances pérennes, sous l'appellation de comités et cellules.

a) Le comité de Direction

Le Comité de Direction du GEMTEX se réunit une fois par mois, dont le rôle est de :

- préparer les réunions du Conseil de Laboratoire du GEMTEX,
- rendre opérationnelles les décisions du Conseil de laboratoire GEMTEX et du (des) Conseil(s) Scientifique(s) de(s) établissement(s) de tutelle,
- assurer la gestion quotidienne du laboratoire.

b) Les autres commissions.

La direction après avis du Conseil de Laboratoire peut proposer la création de commission (évolutives et temporaires) qui ont pour mission d'apporter aide et avis au Conseil de Laboratoire sur des sujets spécifiques : Par exemples commission « communication », commission électorale, commission d'évaluation interne (entretiens ...), etc....

4. Structure Scientifique du Laboratoire

Les thèmes de recherche du GEMTEX sont centrés sur le matériau textile ainsi que sur les procédés et les fonctionnalités associés à ce matériau et sont répartis au travers d'axes de recherche. Ces axes de recherche sont définis dans la stratégie scientifique du laboratoire. Ces axes de recherche sont pilotés par des Animateurs nommés par le Directeur du GEMTEX. Les animateurs des axes s'engagent à remettre chaque année un rapport retraçant les actions menées et le bilan scientifique de leurs axes au titre de l'année universitaire.